



N° 77254-2022/3-ACTS/DCJS

Date du : 7 novembre 2023

Rapport de présentation

OBJET : modification de la délibération fixant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mov' » au bénéfice des jeunes de la province Sud

PJ : un projet de délibération

Le dispositif Clic&mov' déployé le 1er mars 2023 a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes aux pratiques sportives multisports ainsi qu'aux activités artistiques et culturelles et d'autre part d'agir sur l'offre afin que celle-ci soit en mesure de répondre aux attentes de la collectivité publique et surtout des jeunes et des familles.

Clic&mov' permet notamment au mouvement sportif, artistique et culturel associatif et au secteur marchand, de renforcer leur impact auprès des jeunes grâce à un développement « marketing » ou une meilleure valorisation commerciale de leur offre tout en s'appuyant sur le digital et en renforçant la professionnalisation de l'encadrement ainsi que la qualité de leurs services.

Après neuf mois de fonctionnement, près de 7 000 utilisateurs se sont connectés à la plateforme, plus de 200 organismes artistiques, culturels et sportifs ont adhéré et des centaines d'offres majoritairement sportives ont été mises en ligne avec des remises et des séances spécifiquement destinées au public de 11 à 15 ans.

Ce dispositif a permis à certains clubs de conserver leurs adhérents, voire d'en accueillir de nouveaux pour lesquels la barrière financière représentait un frein. Le nombre de transactions depuis le mois de mars 2023 est de 1800 pour un budget total de 14 268 670 francs alloués au 1er novembre 2023, soit 21% du budget prévu pour cette année.

Cette première saison dont la fin est prévue le 11 février 2024, reste satisfaisante au regard des dispositifs similaires déployés dans l'Hexagone et de la nécessité pour l'offre de se structurer pour l'accueil du public concerné. La prospection et l'enrôlement de nouvelles structures restent toutefois une priorité ainsi que

l'ajustement des fonctionnalités de la plateforme Clic&mouv' et des modalités d'instructions des dossiers de nos partenaires.

De ce fait, le projet de délibération qui vous est proposé prend en compte ces ajustements nécessaires au bon fonctionnement du dispositif Clic&mouv', soit les modalités d'inscription en ligne et de traitement des données dématérialisées grâce au support digital désormais fonctionnel.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.